

PCAET

de la communauté de communes
du Pays bigouden sud

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

Document soumis à l'arrêt du conseil communautaire en date du
3 juillet 2025

Référentiel du document

EMETTEUR

NEPSEN Transition
71 Rue Carle Vernet
33 800 | Bordeaux

Nom du contact : Antoine SACHOT
Tél : 06 73 53 18 75
E-mail : antoine.sachot@nepsen.fr

DESTINATAIRE

Communauté de communes du Pays
Bigouden Sud

17 Rue Raymonde Folgoas Guillou
29 120 | Pont-l'Abbé

Nom du contact : Emma Zussy
Fonction : Chargée de projet transition
énergétique
Tél. : 02 98 10 81 05
E-mail : e.zussy@ccpbs.fr

DOCUMENT

Ind.	Date	Rédacteur	Action
V1	17/06/2025	Adèle POITEVIN	Rédaction
	18/06/2025	Antoine SACHOT	Relecture

SOMMAIRE

1. Préambule	4
2. Comment a été élaboré le Plan Climat ?	5
3. Synthèse de l'état des lieux	7
3.1. Paysages et patrimoine.....	8
3.2. Gestion des ressources.....	9
3.3. Bien être et santé des habitants.....	10
4. Quels effets probables de la mise en œuvre du Plan Climat ?	12
4.1. Paysages et patrimoine.....	12
4.2. Gestion des ressources.....	14
4.3. Bien-être et santé des habitants	16
4.4. Synthèse	17
5. Comment éviter, réduire et compenser ces effets ?	19
6. Quel dispositif de suivi ?	20

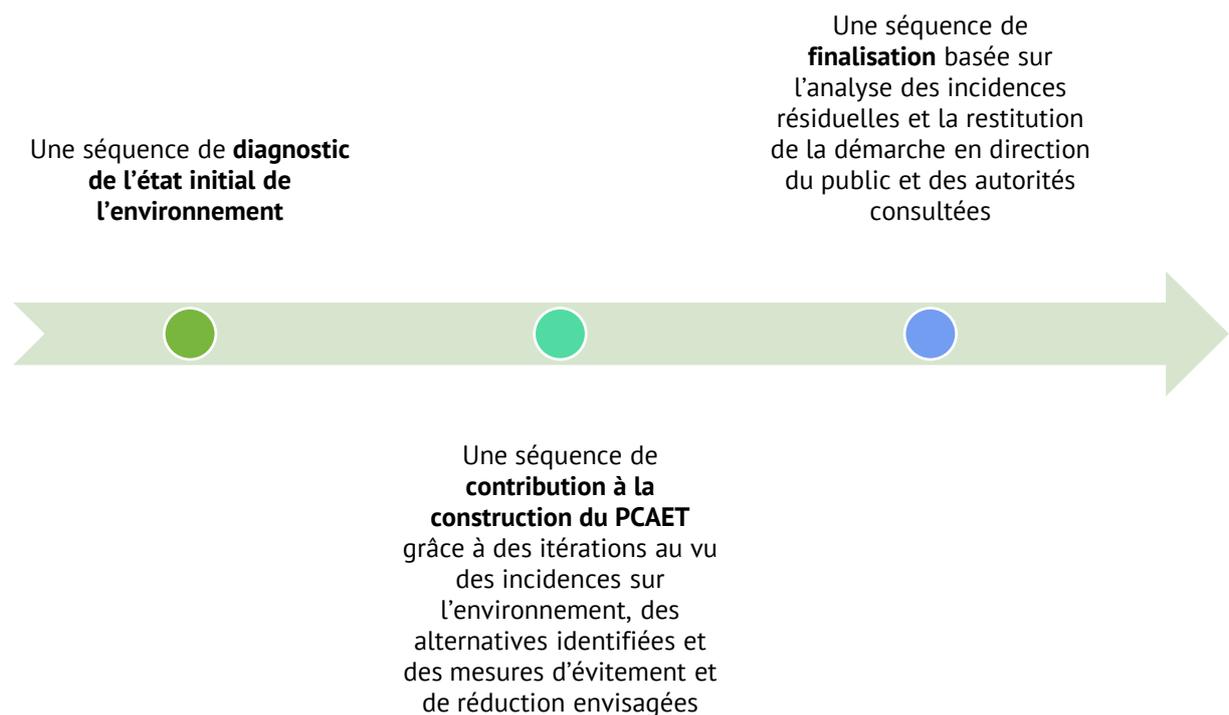
1. PREAMBULE

La Communauté de Communes du Pays bigouden sud est chargée de l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) sur son territoire. Les PCAET doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique (EES) en application de l'article R122-17 du code de l'environnement.

Cette évaluation se fait en parallèle du PCAET et a pour but d'évaluer les incidences du plan sur l'environnement. L'autorité environnementale ici compétente est la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) Bretagne.

L'Évaluation environnementale stratégique répond à plusieurs enjeux :

- ✓ Démontrer la **bonne adéquation** entre les enjeux prioritaires du territoire et les objectifs du PCAET ;
- ✓ Identifier et évaluer les incidences du PCAET afin d'éviter des éventuels impacts négatifs ;
- ✓ Restituer aux décideurs et au public les enjeux environnementaux, les impacts du plan, les choix retenus de façon pédagogique et didactique.



2. COMMENT A ETE ELABORE LE PLAN CLIMAT ?



Un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire à ces évolutions. Le résultat visé est un territoire résilient, robuste et adapté, au bénéfice de sa population et de ses activités.



La Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015 consacre son Titre 8 à « *la transition énergétique dans le territoire* » et renforce donc le rôle des collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique par le biais des Plans Climat Air Énergie Territoriaux. Ainsi, toute intercommunalité à fiscalité propre (EPCI) de plus de 20 000 habitants doit mettre en place un plan climat à l'échelle de son territoire. Les enjeux de la qualité de l'air doivent désormais intégrer le Plan Climat.

Le PCAET, outil de coordination de la transition énergétique, est une **démarche de planification**, à la fois **stratégique** et **opérationnelle**. Il concerne tous les secteurs d'activité, sous l'impulsion et la coordination de la communauté de communes du Pays bigouden sud. Il a donc vocation à mobiliser tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux.

Le PCAET répond à plusieurs **objectifs** :



- ✓ Atténuer / réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et de polluants atmosphériques du territoire (volet « atténuation ») ;
- ✓ Adapter le territoire aux effets du changement climatique, afin d'en diminuer la vulnérabilité (volet « adaptation ») ;
- ✓ Réduire la consommation finale d'énergie et accroître la production des énergies renouvelables.

La CCPBS a coconstruit son Plan Climat grâce à des **ateliers de concertation**. Ceux-ci ont abouti sur la définition de **5 axes stratégiques**. Ces axes sont déclinés en **objectifs stratégiques**, présentés ci-dessous, qui se déclinent en 34 actions :

AXE 1 : Réinventer les mobilités

1.1 Développer et promouvoir les mobilités alternatives à la voiture individuelle
1.2 Faciliter l'usage du vélo et en promouvoir la pratique
1.3 Améliorer et développer le réseau de transport collectif au service des habitants et des visiteurs
1.4 Améliorer la chaîne logistique pour une gestion des flux optimale et respectueuse de l'environnement
1.5 Intégrer les mobilités actives dans les opérations d'aménagement et le document d'urbanisme
1.6 Accompagner le développement de la mobilité électrique

AXE 2 : S'engager dans la sobriété et favoriser les énergies renouvelables

2.1 Faire connaître : Informer, sensibiliser et valoriser les dispositifs existants pour favoriser la sobriété et le développement des énergies renouvelables
2.2 Accompagner les habitants dans la rénovation de leur logement
2.3 Accompagner un habitat public sobre et écologique

2.4 Proposer à l'échelle communautaire un Défi sobriété
2.5 Réduire la quantité de déchets produits sur le territoire
2.6 Encourager les pratiques de réemplois et de recyclage
2.7 Favoriser, mettre en valeur et structurer la consommation alimentaire locale
2.8 Favoriser l'implication des acteurs économiques dans la sobriété
2.9 Promouvoir un tourisme et des loisirs durables sur le territoire
2.10 Soutenir la transition énergétique de la filière pêche
2.11 Soutenir l'innovation et accompagner la transition énergétique de la plaisance
2.12 Massifier la production d'énergie renouvelable par le photovoltaïque
2.13 Accélérer la production locale de chaleur et de gaz renouvelables
2.14 Adapter les réseaux de distribution d'énergies aux évolutions induites par la transition climatique

AXE 3 : Sauvegarder les puits de carbone et de biodiversité

3.1 Protéger, préserver et restaurer les espaces naturels et paysagers remarquables
3.2 Préserver, restaurer et valoriser le bocage et les zones humides
3.3 Valoriser une gestion vertueuse des espaces verts et naturels

AXE 4 : Adapter le territoire aux changements climatiques

4.1 Définir une stratégie locale d'adaptation pour faire face aux risques érosion et submersion marine et porter une réflexion sur la relocalisation
4.2 Renforcer la culture du risque auprès des habitants, professionnels et élus
4.3 Préserver la ressource en eau : limiter les pressions et reconquérir sa qualité
4.4 Désimperméabiliser les sols et végétaliser pour limiter les îlots de chaleur, prévenir les inondations et améliorer le cadre de vie
4.5 Accompagner les exploitations agricoles dans les transitions environnementales

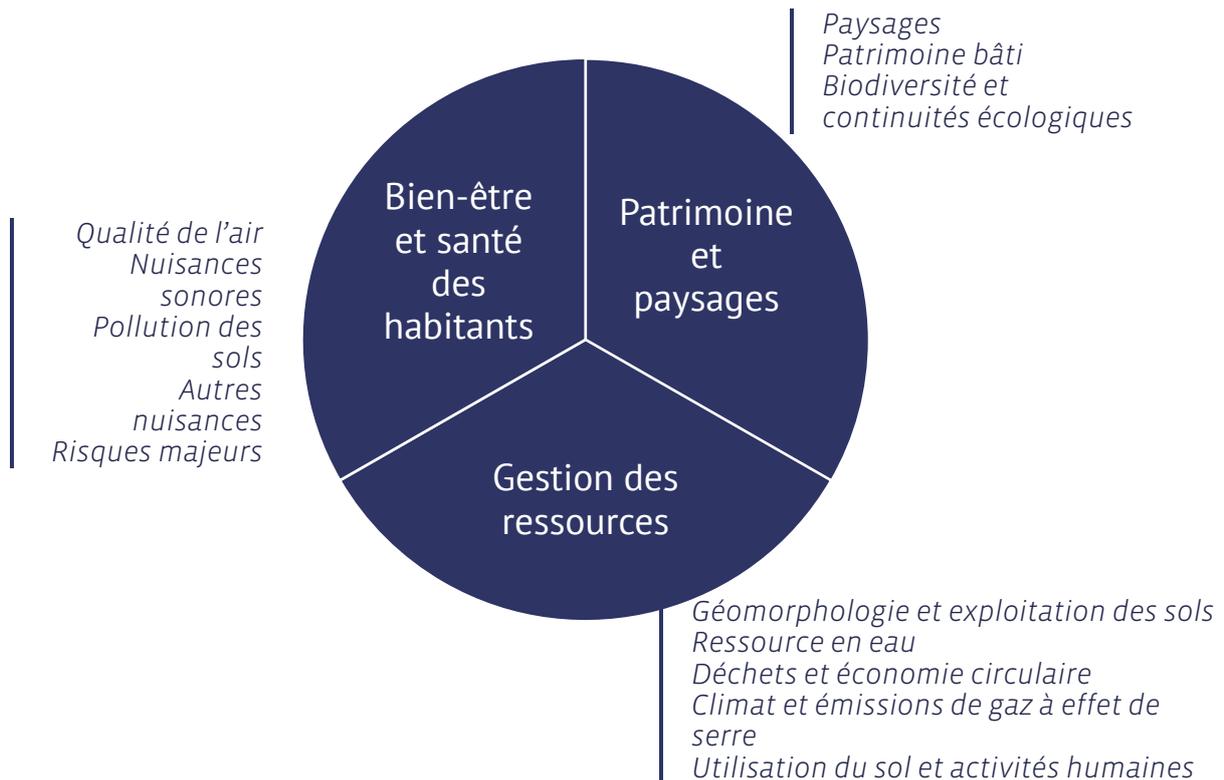
AXE 5 : Déclencher l'action par l'exemple

5.1 Définir la gouvernance du PCAET : un pilotage intercommunal et une implication renforcée des communes
5.2 Sensibiliser, communiquer et mobiliser les acteurs du territoire et la population aux sujets de transition
5.3 Décliner règlementairement les objectifs du PCAET au sein du futur Plan Local d'Urbanisme et d'habitat intercommunal (PLUiH)
5.4 Proposer une charte de l'événementiel responsable
5.5 Adopter une stratégie numérique responsable
5.6 Accélérer la transition du patrimoine public

3. SYNTHÈSE DE L'ÉTAT DES LIEUX

L'état initial de l'environnement (EIE) doit permettre de comprendre le fonctionnement global du territoire, d'en relever les **atouts et richesses environnementales**, mais également de mettre en lumière les **sensibilités et enjeux** environnementaux. Cette étape **d'état des lieux**, conduite à la lumière du diagnostic du PCAET, est importante car **les incidences du PCAET seront évaluées au regard de ce diagnostic.**

Pour cet état initial de l'environnement, **les thématiques suivantes** ont été traitées :



3.1. Paysages et patrimoine

Les constats et enjeux révélés par l'état initial de l'environnement en lien avec les paysages et le patrimoine sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Hiérarchisation des enjeux environnementaux au regard des possibles incidences et contributions du PCAET sur l'évolution du territoire		Fort	Moyen	Faible
Les paysages du Pays bigouden sud	Concilier développement des énergies renouvelables ou infrastructures de transports bas carbone et préservation des paysages	■		
	Adapter les techniques culturales et les espèces cultivées aux changements climatiques		■	
	Préservation des haies bocagères, des boisements, des forêts et des zones humides en tant qu'éléments participant au stockage de carbone.	■		
Le patrimoine bâti & naturel	Rénovation du bâti ancien dans les secteurs concernés par les périmètres de protection	■		
	Compatibilité de l'installation d'ENR avec les enjeux patrimoniaux et les sites classés et inscrits		■	
	Limiter les pollutions atmosphériques susceptibles de dégrader le patrimoine bâti, notamment dans les bourgs		■	
	Intégration des nouvelles formes urbaines et architecturales et des modes d'habiter moins consommateurs d'espaces dans le tissu urbain existant		■	
	Préservation du patrimoine bâti remarquable		■	
La biodiversité & les continuités écologiques	Préservation et renforcement des continuités écologiques du territoire (trames vertes et bleues), notamment avec la prise en compte des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme et les futures opérations d'aménagement	■		
	Prévention des incendies en période de sécheresse	■		
	Maintien et restauration du bocage et des boisements en tant que stocks de carbone, ressources en biomasse (filrière bois), et réservoirs de biodiversité	■		
	Préservation et restauration des zones humides en tant que réservoirs de biodiversité, de zones tampons vis-à-vis des pollutions (notamment liées aux intrants agricoles et au tourisme), et des submersions marines, ainsi qu'importants stocks de carbone	■		
	Préservation de la biodiversité dans un contexte d'érosion massive	■		
	Maintien d'une agriculture locale capable de pourvoir au maximum aux besoins du territoire et qui soit compatible avec les enjeux paysagers et de biodiversité	■		

3.2. Gestion des ressources

Les constats et enjeux révélés par l'état initial de l'environnement en lien avec la gestion des ressources sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Hiérarchisation des enjeux environnementaux au regard des possibles incidences et contributions du PCAET sur l'évolution du territoire Attention : la hiérarchisation n'est pas établie au regard de l'importance de l'enjeu		Fort	Moyen	Faible
Géomorphologie et exploitation des sols	Favoriser un approvisionnement local en matières premières en veillant à ce que les carrières en activité ne portent pas atteinte à l'environnement			
La ressource en eau	Assurer un développement urbain en accord avec les enjeux d'assainissement, afin d'anticiper les saturations potentielles des installations.			
	Réaliser des économies d'eau en limitant les pertes et en contrôlant la consommation			
	Anticiper la demande en eau en période de pénurie et d'étiage et en assurer le partage entre les différents usages, notamment en période estivale, où la consommation d'eau augmente avec le tourisme, sur des périodes de stress hydrique.			
	Promouvoir une agriculture raisonnée, moins dépendante de l'irrigation, réduire l'usage des produits phytosanitaires et des engrais azotés (nitrate, phosphore, pesticides)			
	Risques liés à la submersion marine sur la qualité de l'eau : intrusion d'eau salé dans les réserves d'eau et perturbation des écosystèmes d'eau douce.			
	Atteinte du bon état écologique et chimique des masses d'eau			
	Approfondir les réflexions sur les eaux pluviales afin de diminuer les pressions d'origine urbaine, agricole et industrielle			
	Promouvoir des méthodes moins énergivores et moins émettrices de gaz à effet de serre pour l'épuration des eaux usées			
	Sécuriser la ressource (Moulin Neuf) et limitation des fuites sur le réseau dans un contexte de sécheresses récurrentes			
Déchets et économie circulaire	Aider les citoyens à réduire leurs déchets à la source (vrac, réemploi) et améliorer le tri			
	Multiplier les initiatives dans le champ de la réutilisation et du réemploi des déchets et soutenir les initiatives entrepreneuriales en matière d'économie circulaire			
	Poursuivre la politique de développement durable en matière de gestion des déchets : sensibilisation, amélioration de la part de déchets valorisés, etc.			
	Optimisation de la collecte des déchets pour limiter les émissions de GES et de polluants liés à la circulation des camions			
	Réduction de la consommation énergétique des installations de traitement			
Le climat et les émissions de GES	Anticiper les effets du changement climatique au travers d'actions concrètes pour le territoire			
	Réduire la contribution du territoire au changement climatique, par la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre			
	Favoriser une bonne gestion et un développement des forêts, préservant le stock de carbone qui y est contenu			
	Limitier le changement d'usage des sols en faveur de l'artificialisation et renaturer les espaces artificialisés qui le peuvent			
	Soutenir les activités économiques respectueuses de l'environnement et des espaces naturels du territoire			

Utilisation des sols et activités humaines	Promouvoir les modes de construction moins consommateurs d'espaces et de ressources, notamment pour les logements nouveaux à venir			
	Poursuivre les actions de maîtrise de la consommation d'espace			

3.3. Bien être et santé des habitants

Les constats et enjeux révélés par l'état initial de l'environnement en lien avec la gestion des ressources sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Hiérarchisation des enjeux environnementaux au regard des possibles incidences et contributions du PCAET sur l'évolution du territoire		Fort	Moyen	Faible
Attention : la hiérarchisation n'est pas établie au regard de l'importance de l'enjeu				
Qualité de l'air	Accompagner à la réduction des déplacements en voiture individuelle à motorisation thermique			
	Limiter l'usage de solvants et peinture dans l'industrie, le résidentiel et le tertiaire			
	Réduire l'usage d'engrais dans le secteur de l'agriculture			
Nuisances sonores	Poursuivre les actions en faveur des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle			
	Concilier développement urbain à proximité des axes de transports et nuisances sonores induites par les grandes infrastructures routières			
	Réduire les pollutions et les nuisances liées au trafic routier en offrant des alternatives au « tout voiture » aux usagers			
	Réduction de l'exposition au bruit et respect des zones de bruit lors de nouvelles constructions			
Pollution des sols	Veiller à ce que les sites industriels ne portent pas atteinte à l'environnement			
	Prendre en compte la qualité des sols en s'appuyant sur la connaissance historique du territoire et des activités actuelles et passées			
Autres nuisances	Mettre en place des actions d'amélioration de l'éclairage public et limiter son développement dans les zones de biodiversité, notamment celles hébergeant une avifaune remarquable			
	Promouvoir un renouvellement urbain en zone déjà constituée limitant ainsi l'extension de diverses nuisances			
	Préserver les panoramas et les continuités visuelles dans les zones naturelles à enjeux			
	Poursuivre l'identification des nuisances olfactives et électromagnétiques pour mieux les encadrer			
Risques majeurs	Réduire les risques sur la population, notamment ceux liés aux phénomènes naturels, dont les occurrences et les ampleurs seront renforcées par le changement climatique (inondations, submersion, sécheresses, canicules produits phytosanitaires impactant la qualité de l'eau et de l'air, ...)			
	Réduire les risques sur les milieux naturels (migration/mortalité espèces, prolifération espèces envahissantes, destruction milieux naturels, ...)			

	Intégrer les risques technologiques aux logiques de développement urbain et préparer des stratégies de gestion de crises			
	Informers la population sur l'existence des risques naturels et technologiques			

4. QUELS EFFETS PROBABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN CLIMAT ?

Les **effets probables** du Plan Climat sur l'ensemble des thématiques traitées par l'état des lieux sont présentés dans les tableaux ci-dessous. Dans la colonne de gauche, le **scénario « fil de l'eau »** explique les évolutions attendues si le Plan Climat n'était pas mis en œuvre. Dans la colonne de droite, les **incidences que pourront avoir les actions du Plan Climat** sont décrites. Il est également mentionné d'autres documents de planification dont les actions connexes à celles du PCAET peuvent avoir des impacts sur l'environnement.

4.1. Paysages et patrimoine

	<i>Scénario fil de l'eau</i>	<i>Potentielles incidences du Plan Climat</i>
Positives	<p>Biodiversité et continuités écologiques</p> <p>Le PLUi et la loi Zéro Artificialisation Nette permettra de protéger les zones vulnérables.</p>	<p>Paysages</p> <p>Les principaux potentiels de gisement ENR n'impacteront que de manière minime les paysages.</p> <p>Le PCAET permettra de participer à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique qui va modifier les paysages.</p> <p>Patrimoine bâti</p> <p>Le Plan Climat permettra d'appuyer la promotion de la rénovation du bâti existant, contribuant au maintien des bâtiments, à la préservation de leur caractère patrimonial et à leur meilleure performance énergétique.</p> <p>Biodiversité et continuités écologiques</p> <p>Le PCAET promeut des pratiques agricoles favorables à la biodiversité.</p> <p>Le PCAET soutient la préservation des continuités écologiques via la végétalisation, la préservation des haies et la planification urbaine intégrant la trame verte.</p>
Négatives	<p>Paysages</p> <p>La fréquence et l'intensité des événements climatiques pourrait s'accroître et venir modifier les paysages. En l'absence de planification, l'artificialisation des milieux augmenterait, ce qui entraînerait une</p>	<p>Patrimoine bâti</p> <p>Les rénovations en cours pourraient entraîner des répercussions ponctuelles la qualité architecturale du bâti local, la consommation d'énergie et de matériaux, ainsi que les émissions de gaz à effet de serre, nécessitant des</p>

<p>forte pression sur les paysages naturels malgré la ZAN</p> <p>Patrimoine bâti</p> <p>Sans PCAET, la pollution de l'air continuerait à dégrader les façades des bâtiments et le patrimoine bâti pourrait être rénové moins rapidement.</p> <p>Biodiversité et continuités écologiques</p> <p>Le changement climatique induit et induira une érosion de la biodiversité ainsi qu'une dégradation de la qualité du maillage écologique.</p> <p>Augmentation des pressions liées à l'artificialisation des sols.</p>	<p>compromis entre amélioration thermique et préservation architecturale.</p> <p>Biodiversité et continuités écologiques</p> <p>Possible fragmentation et/ou atteinte au patrimoine naturel fonction des choix réalisés en matière de développement des EnR et de structures de transport.</p>
---	---

4.2. Gestion des ressources

	Scénario fil de l'eau	Potentielles incidences du Plan Climat
Positives	<p>Géomorphologie et l'exploitation des sols</p> <p>Le développement des carrières en activité est encadré et les anciennes carrières sont surveillées</p>	<p>Géomorphologie et l'exploitation des sols</p> <p>Le PCAET n'aura pas d'incidence particulière sur l'exploitation des minerais des sous-sols, sauf s'il prévoit la création d'infrastructures ou d'ouvrages requérant des matières premières locales.</p>
	<p>Ressource en eau</p> <p>La compétence GEMAPI et les schémas directeurs des eaux pluviales offrent un cadre pour la gestion future des ressources en eau. Les documents cadre en vigueur qui peuvent aider à l'anticipation des effets du changement climatique, permet de mieux gérer la prévention des inondations et les milieux aquatiques, notamment via les documents d'urbanisme.</p>	<p>Ressource en eau</p> <p>Dans son volet adaptation, il pourra comporter des actions pour la préservation de la ressource en eau en quantité et plus particulièrement en qualité. Une meilleure gestion des eaux pluviales et usées peut également être encouragée par le programme d'actions.</p>
	<p>Déchets et économie circulaire</p> <p>Les politiques nationales, déclinées au niveau local, peuvent inciter à la réduction des déchets.</p>	<p>Les besoins étant croissants, le PCAET promouvra une gestion raisonnée de la ressource en eau notamment en matière de réduction des consommations en eau potable.</p>
	<p>Utilisation des sols et activités humaines</p> <p>La loi Climat et Résilience fixe des objectifs ambitieux concernant l'arrêt de l'artificialisation des sols (avec la ZAN notamment), et le SCoT affiche une volonté de réduire par phase la consommation foncière. Localement, le PLUiH encadre l'extension urbaine et limite l'artificialisation des sols.</p>	<p>Le développement de haies et d'espaces boisés dans les aires d'alimentation protégées peut permettre de préserver la qualité de la ressource en eau grâce à l'effet filtrant.</p>
		<p>Climat et émissions de gaz à effet de serre</p> <p>Grâce aux leviers qu'il peut mobiliser, le PCAET contribuera à réduire les effets du changement climatique, en anticipant ses effets et à l'augmentation de la séquestration carbone sur le territoire.</p>
		<p>Utilisation des sols et activités humaines</p> <p>Le PCAET contribuant à l'étalement urbain, permettra une préservation des terres agricoles. Une action vise à accompagner le monde agricole dans ses transitions pour améliorer sa résilience, et contribuer à ralentir la</p>

		déprise agricole. De plus, promotion de l'agriculture durable et de la préservation des sols agricoles participe à la lutte contre l'érosion et l'artificialisation des sols.
Négatives	<p>Ressource en eau</p> <p>Le changement climatique, l'augmentation des températures, la croissance démographique couplés à l'extension urbaine, et certaines pratiques agricoles induisent une hausse de la demande de la ressource en eau tandis que les réserves risquent de s'amenuiser.</p> <p>En l'absence de PCAET, les projets de valorisation des rejets (boues, eaux grises, ...) et de gestion alternative des eaux pluviales peuvent mettre plus de temps à voir le jour.</p> <p>Climat et émissions de gaz à effet de serre</p> <p>En l'absence de PCAET, et de préservation des espaces naturels le stock de carbone peut continuer à se dégrader, notamment du fait d'un changement d'usage des sols, libérateur de CO₂.</p>	<p>Géomorphologie et l'exploitation des sols</p> <p>La construction de certains ouvrages (énergies renouvelables, élargissement de routes pour créer des pistes cyclables) peut entraîner une utilisation différente des sols (artificialisation, imperméabilisation...).</p> <p>Climat et émissions de gaz à effet de serre</p> <p>Les chantiers et installations techniques peuvent générer ponctuellement des émissions (travaux, transport, etc.), même si elles sont faibles à l'échelle du PCAET.</p>

4.3. Bien-être et santé des habitants

	<i>Scénario fil de l'eau</i>	<i>Potentielles incidences du Plan Climat</i>
<i>Positives</i>	<p>Pollution des sols La dépollution des sols et le suivi de la remise en état d'anciens sites industriels sont encadrés par la loi.</p> <p>Autres nuisances L'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses interdit, entre autres, l'éclairage vers le ciel, ce qui permet de réduire les nuisances lumineuses.</p> <p>Risques majeurs Les risques naturels sont connus et réglementés ; la compétence GEMAPI assure une gestion des milieux aquatiques et des inondations.</p>	<p>Nuisances sonores Le PCAET intègre et coordonne des actions en faveur des mobilités actives et donc participe à la réduction des nuisances sonores liées au trafic routier.</p> <p>Qualité de l'air En proposant des actions ciblées, le plan climat pourra contribuer à réduire les inégalités d'exposition aux pollutions atmosphériques.</p> <p>La réduction des consommations d'énergie, l'électrification des véhicules et la promotion des mobilités douces permettront une amélioration progressive de la qualité de l'air sur le territoire.</p> <p>Pollution des sols Certaines actions permettront indirectement la limitation des pollutions diffuses dans les secteurs de l'agriculture et des déchets.</p> <p>Risques majeurs La résilience du territoire sera renforcée grâce à l'anticipation des situations de crises et une meilleure gestion des risques naturels. L'information préventives liées aux risques de submersion, d'inondation ou de sécheresse et l'adaptation du territoire au changement climatique permettront de réduire l'exposition des populations.</p>
<i>Négatives</i>	<p>Qualité de l'air En l'absence d'une politique de planification, les pollutions seraient moins connues et amplifiées.</p> <p>Nuisances sonores L'usage de la voiture resterait aussi prégnant.</p> <p>Risques majeurs L'absence d'information renforcée et d'actions préventives augmenterait la vulnérabilité des populations face aux risques majeurs, notamment liés au changement climatique.</p>	<p>Nuisances sonores Certains travaux peuvent temporairement générer des nuisances sonores.</p> <p>Autres nuisances L'acceptabilité sociale de certains projets peut être fragilisée par des craintes relatives aux nuisances visuelles, olfactives ou autres. Des actions de prévention peuvent être mises en place.</p> <p>Qualité de l'air Le développement du bois énergie devra se faire avec des techniques adaptées pour limiter les émissions de particules fines (filtres, foyers fermés etc...).</p>

	Certains travaux de rénovation ou de construction peuvent occasionner temporairement des émissions de poussières ou de polluants atmosphériques.
--	--

4.4. Synthèse

La représentation synthétique ci-dessous met en évidence les incidences des actions du Plan Climat à prévoir sur l'environnement. Chaque case du tableau fait référence à une action d'une fiche action. Pour chaque thématique impactée de façon modérée ou négative, des mesures ont été proposées pour améliorer la prise en compte des enjeux environnementaux des actions du PCAET.

La grille d'analyse suivante présente :

- Des incidences **très positives** : bénéfiques forts, directs et significatifs pour l'environnement, contribuant clairement à la préservation à la restauration ou à la valorisation des enjeux environnementaux ;
- Des incidences **positives** : bénéfiques modérés, indirects ou avec certaines réserves, participent globalement à une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux bien que les effets puissent être limités ou conditionnés ;
- Des incidences **neutres** : effets faibles ou non significatifs sur l'environnement, sans bénéfiques ni impacts notables ;
- Des incidences **négatives** : impacts modérés, localisés et réversibles sur la qualité environnementale, pouvant être atténués par des mesures adaptées ;
- Des incidences **très négatives** : impacts forts, durables ou difficilement compensables, portant atteinte de manière significative à l'environnement ou à son équilibre.

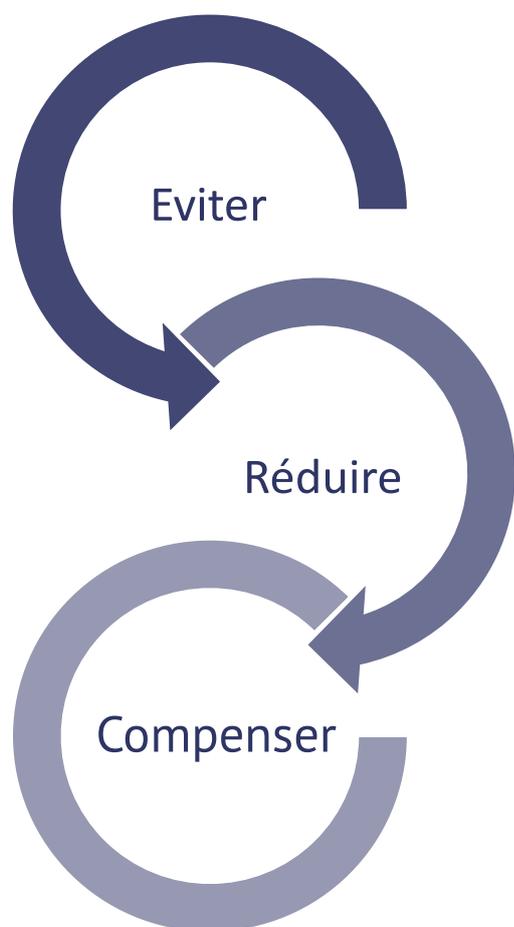
Nom de l'action du PCAET	Paysages et patrimoine bâti	Gestion des ressources	Bien-être et santé des habitants
1.1 Développer et promouvoir les mobilités alternatives à la voiture individuelle			
1.2 Faciliter l'usage du vélo et en promouvoir la pratique			
1.3 Améliorer et développer le réseau de transport collectif au service des habitants et des visiteurs			
1.4 Améliorer la chaîne logistique pour une gestion des flux optimale et respectueuse de l'environnement			
1.5 Intégrer les mobilités actives dans les opérations d'aménagement et le document d'urbanisme			
1.6 Accompagner le développement de la mobilité électrique			
2.1 Faire connaître : Informer, sensibiliser et valoriser les dispositifs existants pour favoriser la sobriété et le développement des énergies renouvelables			
2.2 Accompagner les habitants dans la rénovation de leur logement			
2.3 Accompagner un habitat public sobre et écologique			

2.4 Proposer à l'échelle communautaire un Défi sobriété			
2.5 Réduire la quantité de déchets produits sur le territoire			
2.6 Encourager les pratiques de réemplois et de recyclage			
2.7 Favoriser, mettre en valeur et structurer la consommation alimentaire locale			
2.8 Favoriser l'implication des acteurs économiques dans la sobriété			
2.9 Promouvoir un tourisme et des loisirs durables sur le territoire			
2.10 Soutenir la transition énergétique de la filière pêche			
2.11 Soutenir l'innovation et accompagner la transition énergétique de la plaisance			
2.12 Massifier la production d'énergie renouvelable par le photovoltaïque			
2.13 Accélérer la production locale de chaleur et de gaz renouvelables			
2.14 Adapter les réseaux de distribution d'énergies aux évolutions induites par la transition climatique			
3.1 Protéger, préserver et restaurer les espaces naturels et paysagers remarquables			
3.2 Préserver, restaurer et valoriser le bocage et les zones humides			
3.3 Valoriser une gestion vertueuse des espaces verts et naturels			
4.1 Définir une stratégie locale d'adaptation pour faire face aux risques érosion et submersion marine et porter une réflexion sur la relocalisation			
4.2 Renforcer la culture du risque auprès des habitants, professionnels et élus			
4.3 Préserver la ressource en eau : limiter les pressions et reconquérir sa qualité			
4.4 Désimperméabiliser les sols et végétaliser pour limiter les îlots de chaleur, prévenir les inondations et améliorer le cadre de vie			
4.5 Accompagner les exploitations agricoles dans les transitions environnementales			
5.1 Définir la gouvernance du PCAET : un pilotage intercommunal et une implication renforcée des communes			
5.2 Sensibiliser, communiquer et mobiliser les acteurs du territoire et la population aux sujets de transition			
5.3 Décliner règlementairement les objectifs du PCAET au sein du futur Plan Local d'Urbanisme et d'habitat intercommunal (PLUiH)			
5.4 Proposer une charte de l'événementiel responsable			
5.5 Adopter une stratégie numérique responsable			
5.6 Accélérer la transition du patrimoine public			

5. COMMENT EVITER, REDUIRE ET COMPENSER CES EFFETS ?

La séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC) a pour objectif d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits.

Le schéma ci-dessous synthétise les mesures d'évitement, de réduction et de compensation prévues en réponses aux impacts estimés du Plan Climat.



Intégrer en amont la prise en compte de matériaux bas carbone dans les futurs aménagements

Lister dès l'amont des préconisations pour une forêt durablement gérée et suivre leur mise en application dans le cadre du développement du bois énergie

Lister dès l'amont des préconisations pour limiter l'impact environnemental de la méthanisation et suivre leur mise en application

Éviter le développement de l'énergie solaire dans des zones d'espèces protégées ou à fort enjeu

Décaler les travaux en dehors des périodes pendant lesquelles les espèces floristiques et faunistiques sont les plus vulnérables

Développer la préservation de la nature et de la biodiversité sur le territoire

Intégrer le stockage carbone par la construction bois sur le territoire

6. QUEL DISPOSITIF DE SUIVI ?

Pour mesurer comment les orientations du PCAET prennent corps sur le terrain et en apprécier l'efficacité, il est nécessaire de prévoir un dispositif de suivi. Ce dispositif de suivi a pour but d'atteindre les objectifs environnementaux et de limiter les effets du plan sur l'environnement (et donc de corriger les éventuels impacts négatifs). Les indicateurs sont centrés sur les orientations retenues, ainsi que sur les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation (ERC) envisagées.

Les indicateurs seront mis à jour chaque année. Un bilan général sera dressé tous **les 3 ans**.

Nom de l'action du PCAET	Indicateurs proposés pour l'évaluation environnementale stratégique
1.1 Développer et promouvoir les mobilités alternatives à la voiture individuelle	<i>Surface nouvellement artificialisée Part des aménagements réalisés sur sol perméable ou désimperméabilisé</i>
1.2 Faciliter l'usage du vélo et en promouvoir la pratique	<i>Surface d'habitat naturel fragmenté Emission de GES liées aux travaux Emissions de GES liées aux transports Qualité de l'air sur site Niveau sonore sur site</i>
1.3 Améliorer et développer le réseau de transport collectif au service des habitants et des visiteurs	<i>Surface nouvellement artificialisée Part des aménagements réalisés sur sol perméable ou désimperméabilisé Surface d'habitat naturel fragmenté</i>
1.4 Améliorer la chaîne logistique pour une gestion des flux optimale et respectueuse de l'environnement	<i>Emission de GES liées aux travaux Evolution de la présence de biodiversité sur site Emissions de GES liées aux transports Qualité de l'air sur site ; Niveau sonore sur site</i>
1.5 Intégrer les mobilités actives dans les opérations d'aménagement et le document d'urbanisme	<i>Qualité de l'air sur site Niveau sonore sur site</i>
1.6 Accompagner le développement de la mobilité électrique	<i>Estimation des émissions de NOx/PM évitées (kg/an) Nombre de jours de dépassement des seuils de pollution de l'air</i>
2.1 Faire connaître : Informer, sensibiliser et valoriser les dispositifs existants pour favoriser la sobriété et le développement des énergies renouvelables	/
2.2 Accompagner les habitants dans la rénovation de leur logement	<i>Emission de GES liées aux travaux Qualité de l'air sur site Niveau sonore sur site</i>
2.3 Accompagner un habitat public sobre et écologique	<i>Évolution de la biodiversité : relevés naturalistes</i>
2.4 Proposer à l'échelle communautaire un Défi sobriété	/
2.5 Réduire la quantité de déchets produits sur le territoire	/
2.6 Encourager les pratiques de réemplois et de recyclage	/
2.7 Favoriser, mettre en valeur et structurer la consommation alimentaire locale	<i>Évolution de la biodiversité : relevés naturalistes Emissions de GES liées aux transports de nourriture et à l'alimentation évitées</i>

2.8 Favoriser l'implication des acteurs économiques dans la sobriété	<i>Emission de GES liées aux travaux Qualité de l'air sur site Niveau sonore sur site Évolution de la biodiversité : relevés naturalistes</i>
2.9 Promouvoir un tourisme et des loisirs durables sur le territoire	<i>Suivi de la pression touristique de sites sensibles (biodiversité, dégradation du paysage, du bâti...)</i>
2.10 Soutenir la transition énergétique de la filière pêche	<i>Evolution de la biodiversité aquatique sur site Qualité de l'eau</i>
2.11 Soutenir l'innovation et accompagner la transition énergétique de la plaisance	<i>Qualité de l'air sur site Niveau sonore sur site Emission de GES liées aux travaux</i>
2.12 Massifier la production d'énergie renouvelable par le photovoltaïque	<i>Emission de GES liées aux travaux Evolution de la biodiversité sur site Qualité de l'air sur site Niveau sonore sur site</i>
2.13 Accélérer la production locale de chaleur et de gaz renouvelables	<i>Evolution des linéaires de haies et surfaces de boisements Estimation de la séquestration carbone de la biomasse sur le territoire Niveau de particules fines Evolution de la biodiversité sur site</i>
2.14 Adapter les réseaux de distribution d'énergies aux évolutions induites par la transition climatique	<i>Nombre de plaintes ou signalements liés aux travaux sur les réseaux</i>
3.1 Protéger, préserver et restaurer les espaces naturels et paysagers remarquables	<i>Linéaire de haies restaurées, conservées ou plantées Surface de zones humides restaurées ou conservées Relevés naturalistes des habitats restaurés (évolution des habitats) Nombre de sites prés salés et herbiers et suivi de leur état écologique Estimation de la séquestration carbone de la biomasse sur le territoire</i>
3.2 Préserver, restaurer et valoriser le bocage et les zones humides	<i>Linéaire de haies restaurées, conservées ou plantées Surface de zones humides restaurées ou conservées Évolution de la biodiversité : relevés naturalistes des habitats restaurés (évolution des habitats) Nombre de sites prés salés et herbiers et suivi de leur état écologique Estimation de la séquestration carbone de la biomasse sur le territoire</i>
3.3 Valoriser une gestion vertueuse des espaces verts et naturels	<i>Surface d'espaces verts en libre évolution Évolution de la biodiversité : relevés naturalistes Baisse des intrants (tonnes/an d'engrais, eau d'arrosage, carburants utilisés pour l'entretien) Qualité des sols Retours de perception recueillis auprès des usagers des sites concernés</i>
4.1 Définir une stratégie locale d'adaptation pour faire face aux risques érosion et submersion marine et porter une réflexion sur la relocalisation	<i>Nombre d'hectares renaturés à la suite de relocalisation Nombre de bâtiments patrimoniaux concernés par des mesures de retrait ou de déplacement</i>
4.2 Renforcer la culture du risque auprès des habitants, professionnels et élus	<i>Evolution de la perception des risques</i>
4.3 Préserver la ressource en eau : limiter les pressions et reconquérir sa qualité	<i>Etat des masses d'eau (superficielles/souterraines) Evolution du nombre de jours en tension hydrique/restriction Part de l'eau de pluie réutilisée ; Hygrométrie des sols</i>

4.4 Désimperméabiliser les sols et végétaliser pour limiter les îlots de chaleur, prévenir les inondations et améliorer le cadre de vie	<i>Température moyenne en zone urbaine Hygrométrie des sols</i>
4.5 Accompagner les exploitations agricoles dans les transitions environnementales	<i>Estimation de la séquestration carbone de la biomasse sur le territoire Évolution de la biodiversité sur site : relevés naturalistes Baisse des intrants (tonnes/an d'engrais, eau d'arrosage, carburants utilisés pour l'entretien) Qualité des sols Hygrométrie des sols</i>
5.1 Définir la gouvernance du PCAET : un pilotage intercommunal et une implication renforcée des communes	/
5.2 Sensibiliser, communiquer et mobiliser les acteurs du territoire et la population aux sujets de transition	/
5.3 Décliner règlementairement les objectifs du PCAET au sein du futur Plan Local d'Urbanisme et d'habitat intercommunal (PLUiH)	/
5.4 Proposer une charte de l'événementiel responsable	/
5.5 Adopter une stratégie numérique responsable	/
5.6 Accélérer la transition du patrimoine public	/



NEPSEN Transition
71 Rue Carle Vernet
33800 Bordeaux
05 56 78 56 50 – transition@nepesen.fr
www.nepesen.fr